

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 6 septembre 2006

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 249 000 F pour la refonte de l'application du service de métrologie et son intégration dans le système d'information de l'office cantonal de l'inspection du commerce

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement de 249 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition des services nécessaire à la refonte de l'application du service de métrologie et son intégration dans le système d'information de l'office cantonal de l'inspection du commerce.

Il se décompose de la manière suivante :

| | |
|----------------------|-----------------|
| Matériel et logiciel | 11 400 F |
| Prestations de tiers | 237 600 F |
| Total | <hr/> 249 000 F |

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2006 sous la rubrique 05.08.00.00 506 0 7201 (ancienne numérotation 17.00.00.506.72).

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement "nets-nets" par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Généralités

Ce projet concerne la refonte de l'outil de gestion et d'information du service de métrologie de l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC).

Suite au transfert du service de métrologie en janvier 2002 du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) à l'OCIC, lequel est rattaché au département de l'économie et santé (DES), celui-ci a repris ce dossier. Vu l'obsolescence de l'outil, le renouvellement était déjà prévu à cette époque. En effet, cette application est vieille de plus de 15 ans et fonctionne sur une technologie qui n'est plus maintenue par la société Oracle.

Cette refonte s'inscrit également dans le cadre des modifications légales fédérales suite à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux (reconnaissance des contrôles de conformité au niveau européen), ainsi que la mise en place d'un système d'information extranet au niveau de l'office fédéral de métrologie et d'accréditation suisse (Metas).

Les prestations fournies par le service de métrologie de l'OCIC concernent environ 6 000 entreprises genevoises, du commerce de détail aux entreprises de production.

Situation actuelle

L'application actuelle de la métrologie ne peut être maintenue que très difficilement et sa mise à jour n'est pas envisageable sans coût disproportionné. Des solutions transitoires ont été trouvées, mais elles ne sont que provisoires et palliatives et ne répondent pas aux nouvelles exigences métier, ni ne garantissent la pérennité des données.

En effet, cette application donne actuellement des signes alarmants de baisse de fiabilité et ne peut absolument pas intégrer les nouvelles fonctionnalités dues au changement législatif, ainsi qu'aux modifications techniques imposées par l'office fédéral et requises par la comptabilité financière intégrée.

En cas de défaillance de cette application, les prestations publiques, que ce soit dans le domaine des vérifications de marchandises préemballées à

l'exportation (plus de 250 entreprises genevoises), la garantie de fiabilité des appareils de mesure vis-à-vis des consommateurs et du commerce genevois, la protection de l'environnement avec le contrôle annuel des analyseurs de gaz d'échappement, des camions citerne, des dépôts pétroliers, des distributeurs d'essence, ainsi que des appareils du suivi qualité des chaînes de fabrication de toutes les marchandises mesurables (produits alimentaires, d'entretien, cosmétiques, chimiques, etc.) et des délivrances des certificats de vérification dans le domaine des normes ISO, ne pourront plus être assurées par le service de métrologie.

Objectifs visés par le projet

Il s'agit d'avoir un outil de travail adapté aux législations fédérale et cantonale en vigueur, ainsi qu'aux changements qui sont intervenus avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux le 1^{er} juin 2002 en matière de métrologie et d'accréditations européennes équivalentes dans le domaine des appareils des mesures, notamment les balances de commerce et d'entreprise.

Cette application doit s'interfacer avec la comptabilité financière intégrée (CFI), qui traite le processus comptable et de facturation des contrôles, interventions, accréditations que le service de métrologie doit exécuter dans le cadre de ses activités au sein de l'administration cantonale.

Description de la solution

Le projet est découpé en 3 sous projets :

- Interface utilisateur de type navigation internet;
- Lien avec la comptabilité financière intégrée (CFI);
- Impression d'édition et création de tableau de bord.

Il permettra d'obtenir les résultats attendus en répondant aux objectifs ci-dessous :

- Intégration de l'application dans le système d'information de l'OCIC;
- Interfaçage avec la comptabilité financière intégrée (CFI);
- Etablissement des informations nécessaires aux acteurs concernés, cantonaux et fédéraux;
- Gestion des listes de tournées des vérificateurs;
- Tableaux de bord des activités du service ;
- Établissement de certificats.

Coûts du projet

La synthèse des coûts d'investissement est la suivante :

| | |
|---|------------------|
| Matériel et logiciel | 11 400 F |
| Ressources humaines pour le développement (sur la base de 1200 F par jour TTC) | 237 600 F |
| Total des coûts d'investissement | 249 000 F |

Les coûts de fonctionnement sont estimés en moyenne à 15 % de cette somme par an pendant 5 ans, répartis généralement de la manière suivante : 25 % la première année, 20 % la 2^{ème} et 10 % par la suite.

En sus des ressources humaines externes, la réalisation du projet mettra à contribution des collaborateurs du service de métrologie et du centre des technologies de l'information (CTI).

La charge de travail sur la durée du projet pour les collaborateurs du service de métrologie est évaluée à 40 jours. Quant à la charge pour les collaborateurs du CTI, elle est estimée à 265 jours.

Retour sur investissement

Le retour sur investissement est une conséquence de l'amélioration et de l'augmentation des vérifications effectuées par le service à l'extérieur. L'accroissement de la productivité résulte d'une diminution du temps passé en tâches administratives par les vérificateurs-experts en métrologie.

Plus particulièrement, le projet prévoit les améliorations suivantes:

1. Un gain de 25 % sur la charge de travail de l'ensemble des vérificateurs (4 personnes) sera obtenu par l'amélioration et la rationalisation de l'accès à l'information des entreprises inspectées:

- le lien avec le registre des entreprises genevoises (REG) permet la mise à jour automatisée des informations des entreprises et évitera les ressaisies,
- l'accès aux données les plus récentes évitera les déplacements inutiles concernant les entreprises ayant changé d'adresse ou qui ont fermé depuis le dernier contrôle effectué par le service.

2. Un gain de 20 % sur la charge de travail de l'ensemble des vérificateurs sera obtenu par la rationalisation des processus liés à la facturation des prestations tels que:

- le calcul automatique de la tarification des prestations,
- la suppression des tâches liées à la rétrocession de la taxe fédérale,
- la suppression des manipulations de factures due à l'intégration avec la comptabilité financière intégrée (CFI).

3. Un gain de 15 % sur la charge de travail de l'ensemble des vérificateurs sera obtenu par l'accession et la manipulation facilitée des informations concernant le travail effectué grâce à:

- la production automatique de statistiques tant cantonales que fédérales,
- l'intégration directe dans les courriers des informations relatives aux entreprises,
- les planifications facilitée des visites,
- la visualisation instantanée d'une fiche entreprise.

Ces gains de productivité du service se traduiront, une fois le projet terminé, par une augmentation des recettes due aux vérifications accrues estimée à 60 000 F par an.

Conclusion

En conclusion, le crédit demandé permettra au service de métrologie de l'OCIC de renforcer la pérennité, la fiabilité, l'efficacité et la qualité de ses prestations.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat

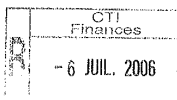
Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle

Planification des charges financières en fonction des décaissements prévus

Fiche technique du CTI



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE



DÉPARTEMENT DES FINANCES
Administration des Finances de l'Etat

PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubrique n° 05.08.00.00 506 0 7201
(ancienne numérotation 17.00.00.506.72)

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 249 000 F pour la refonte de l'application du service de métrologie et son intégration dans le système d'information de l'Office cantonal de l'inspection du commerce.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

| (en millions de francs) | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Résultat récurrent |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Charges en personnel [30] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépenses générales [31] | - | - | 0.06 | 0.05 | 0.02 | 0.02 | 0.02 | 0.02 |
| Charges financières [32+33] | 0.00 | 0.01 | 0.01 | 0.04 | 0.04 | 0.04 | 0.04 | 0.04 |
| Charges particulières [30 à 36] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Octroi de subvention ou prestations [36] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des charges de fonctionnement | 0.00 | 0.01 | 0.08 | 0.09 | 0.06 | 0.06 | 0.06 | 0.06 |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] | - | - | 0.06 | 0.06 | 0.06 | 0.06 | 0.06 | 0.06 |
| Autres revenus [42] | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des revenus de fonctionnement | - | - | 0.06 | 0.06 | 0.06 | 0.06 | 0.06 | 0.06 |
| Résultat net de fonctionnement | 0.00 | 0.01 | 0.02 | 0.03 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

3. Financement

Ce crédit d'investissement devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006.

Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que la tranche du crédit d'investissement pourra être automatiquement versée.

4. Remarques

Au budget 2006, la tranche d'investissement prévue pour cet objet est de 249'000 F, tandis que la tranche mentionnée dans les tableaux financiers à l'appui de ce projet de loi est de 60'000 F. Le budget 2006 aurait dû être amendé.

Selon l'exposé des motifs, en sus du présent projet de loi, la réalisation du projet mettra à contribution des collaborateurs du service de métrologie et du CTI. La charge de travail sur la durée du projet pour les collaborateurs du service de métrologie est évaluée à 40 jours. Quant à la charge pour les collaborateurs du CTI, elle est estimée à 265 jours.

Selon les informations fournies par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), l'augmentation de revenus mentionnée dans les tableaux financiers correspond à l'augmentation des vérifications sur le terrain faites par le service grâce au gains de temps obtenus par la performance de la nouvelle application.

Selon la fiche technique CTI, le renouvellement des équipements et logiciels de base seront compris dans le socle du CTI.

Marc Brunazzi

Marc Gloria

Genève, le 3 juillet 2006

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 3 juillet 2006 et sur la fiche technique CTI transmise le 11 avril 2006. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 6.7.06

Signature du responsable financier :

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

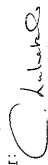
Refonte métrologie

Projet présenté par le DCTI et le DES

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Résultat récurrent |
|---|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|
| TOTAL des charges de fonctionnement induites | 1'900 | 7'470 | 77'220 | 88'395 | 63'495 | 63'495 | 63'495 | 63'495 |
| Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilité, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.) | 0 | 0 | 62'250 | 49'800 | 24'900 | 24'900 | 24'900 | 24'900 |
| Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau) | 1'900 | 7'470 | 14'970 | 38'595 | 38'595 | 38'595 | 38'595 | 38'595 |
| Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature) | 0 | 0 | 7'500 | 31'125 | 31'125 | 31'125 | 31'125 | 31'125 |
| Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordés à des tiers, prestation en nature) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL des revenus de fonctionnement induits | 0 | 0 | 60'000 | 60'000 | 60'000 | 60'000 | 60'000 | 60'000 |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, financements, taxes), subventions reçues, dons ou legs) | 0 | 0 | 60'000 | 60'000 | 60'000 | 60'000 | 60'000 | 60'000 |
| Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, pain comptable, loyers) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges, revenus) | 1'800 | 7'470 | 17'220 | 28'395 | 3'495 | 3'495 | 3'495 | 3'495 |
| Remarques : | | | | | | | | |

Signature du responsable financier :

Date : 6.10.08



PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Refonte métrologie

Projet présenté par le DCTI et le DES

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | TOTAL |
|---|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------------|
| Investissement brut | 60'000 | 189'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 249'000 |
| - Recette d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Investissement net | 60'000 | 189'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 249'000 |
| Mobilier, infrastructures informatiques lourdes | 60'000 | 189'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 249'000 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL des charges financières | 1'800 | 7'470 | 14'970 | 38'595 | 38'595 | 38'595 | 38'595 | 38'595 |
| Intérêts | 1'800 | 7'470 | 7'470 | 7'470 | 7'470 | 7'470 | 7'470 | 7'470 |
| Amortissements | 0 | 0 | 7'500 | 31'125 | 31'125 | 31'125 | 31'125 | 31'125 |
| | | | | | | | | charges financières récurrentes |
| | | | | | | | | 38'595 |

Signature du responsable financier :

Date : 6.7.06





FICHE TECHNIQUE CTI

- Fonctionnement
 Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 249 000 F pour la refonte de l'application du service de métrologie et son intégration dans le système d'information de l'Office cantonal de l'inspection du commerce.

1. Système d'information et de communication :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la refonte du système d'information de l'Office cantonal de l'inspection du commerce lequel est étroitement lié au système d'information des entreprises.

2. Développement :

Les développements envisagés se feront conformément aux standards du CTI.

3. Architecture technique :

Le concept proposé et le cahier des charges ont été validés par la direction du CTI. L'architecture de développement reposera sur les outils Java et une base de données relationnelle.

4. Organisation de projet :

La conduite du projet sera sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage en étroite collaboration avec le CTI. Toutes les ressources nécessaires ont été prévues dans le cadre du projet.

5. Financement :

L'ensemble des coûts d'investissement est prévu dans le cadre du projet de même que les coûts de fonctionnement induits.

6. Evolution et maintenance du système :

L'évaluation des coûts de fonctionnement tient compte de la maintenance du matériel, des logiciels et de l'application. Le renouvellement des équipements et logiciels de base seront prévus dans le socle.

7. Priorité :

Ce projet est considéré comme prioritaire par le DES. Il fait partie des 6 nouveaux projets retenus par la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) pour le projet de budget 2006.

8. Formation :

Le projet prévoit l'implication des futurs utilisateurs de la solution ainsi qu'une formation des collaborateurs.

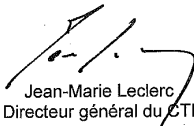
9. Sécurité et éthique :

Ces aspects sont pris en compte, mais dans la mesure où il ne s'agit pas d'informations relatives à ces personnes physiques, ils ne sont pas critiques.

En conclusion, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc
Directeur général du CTI

Genève, le 11 avril 2006